Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 035-213501968-20260223-1_16_02_2026_7-DE

Ville de MORDELLES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-six, **le 16 février** à 20 h 00, le Conseil Municipal de la ville de MORDELLES s'est réuni, à la mairie, sous la présidence de **M. Thierry LE BIHAN,** Maire, en session ordinaire, après avoir été convoqué conformément à l'article L 2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales**.**

PRÉSENTS : M. LE BIHAN, M. BONNET, Mme CORMENIER, M. BLIVET, M. PRALONG, Mme MARION, M. PÉLICHET, M. ATIK, M. MARTIN, Mme RAFFLIN, M. BERTHELOT M., Mme ROSE-AUBRÉE, Mme BOIS, Mme CHEVEREAU, M. RALU, Mme LEMOINE, Mme HERVÉ, Mme LEGRAND, M. FARAUD, Mme BILLARD, M. BOTREL, M. BERTHELOT J.-M., Mme BRIAND, M. BROUARD, M. NOZAY.

POUVOIRS :
Mme CLÉMENT à M. BERTHELOT
M. COCAULT à M. PÉLICHET
M. BOKI-SOGUÉ à Mme CORMENIER
Mme LEBOEUF à M. RALU

Mme HERVÉ, désignée à mains levées, prend place au bureau en qualité de secrétaire.

Le Conseil Municipal constate que les dispositions législatives concernant la convocation en date du 10 **février 2026** ainsi que la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été respectées.

BUDGETS ANNEXES - VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2026
16-02-2026- 7 **PJ5**

Rapporteur : X. Pélichet

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2311-1 et suivants,
Vu l'article 4 du décret N° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant le règlement général sur la comptabilité publique,
Vu la délibération n°09-10-2023-8 du conseil municipal en séance du 9 octobre 2023 adoptant la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2024,
Vu la délibération n°15-12-2025-10 portant débat d'orientation budgétaire 2026,
Vu la délibération n°16-02-2026-06 portant reprise anticipée des résultats 2025 des budgets annexes,

Le budget primitif est le budget voté par l'assemblée délibérante en début d'exercice. Il fixe les enveloppes de crédits permettant d'engager les dépenses pendant la durée de l'exercice. Il détermine aussi les recettes attendues, notamment en matière de fiscalité.

Conformément à l'article L.1612-2 du CGCT, le budget doit être adopté avant le 15 avril de l'exercice auquel il s'applique, ou avant le 30 avril de l'année du renouvellement des organes délibérants.

Conformément à l'article L.2311-5 du CGCT, les résultats sont affectés par l'assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte financier unique. Toutefois, le conseil municipal peut, au titre de l'exercice clos et avant l'adoption de son compte financier unique, affecter les résultats de manière anticipée lors du vote du budget primitif.

Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 035-213501968-20260223-1_16_02_2026_7-DE

Cette reprise anticipée doit être justifiée :

- Par une fiche de calcul du résultat prévisionnel établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable.
- Par une balance et un tableau des résultats de l'exécution du budget visé par le comptable.

Ultérieurement, si le compte financier unique fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devra procéder à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision modificative suivant le vote du compte financier unique et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice 2026.

L'excédent de la section de fonctionnement est destiné à couvrir, en priorité le besoin de financement de la section d'investissement. Le solde disponible peut être inscrit soit en section de fonctionnement, soit en section d'investissement.

Pour les budgets annexes d'aménagement, toutes les opérations nouvelles d'aménagement de terrains doivent être décrites dans une comptabilité de stocks spécifique.
En cours d'exercice, les dépenses afférentes à l'opération d'aménagement font l'objet de mandats émis aux comptes de charges par nature concernés en section de fonctionnement.
En fin d'exercice, elles sont transférées aux comptes de stocks appropriés en section d'investissement. Les crédits non utilisés se trouvent annulés en fin d'exercice.

Considérant l'article L.2312-2 du C.G.C.T., il est proposé à l'assemblée délibérante de voter le budget par nature :

- ✓ Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement.
- ✓ Au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
- ✓ Sans les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
- ✓ Sans vote formel sur chacun des chapitres.

- **<u>La fongibilité des crédits (norme comptable M57)</u>**

L'assemblée délibérante peut autoriser l'exécutif à procéder **à des virements de crédits de chapitre à chapitre** au sein de la même section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections.

- ✓ Les taux sont fixés à l'occasion du vote du budget, et peuvent être différents selon les sections.
- ✓ Les décisions virements de crédits sont soumis à l'obligation de transmission au représentant de l'État.
- ✓ Une décision modificative sera nécessaire si les besoins de virement excèdent le plafond de fongibilité accordé par l'assemblée délibérante.

Il est proposé d'autoriser l'exécutif à procéder **à des virements de crédits de chapitre à chapitre** au sein de la même section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, **dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections.**

Les budgets primitifs 2026 des budgets annexes sont présentés en détail dans le rapport de présentation budgétaire des budgets annexes joint en annexe.

Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 035-213501968-20260223-1_16_02_2026_7-DE

Les propositions de crédits budgétaires 2026 sont présentées ci-après pour chaque budget annexe, en intégrant la reprise anticipée des résultats 2025 :

PRESENTATION SYNTHETIQUE DES BUDGETS ANNEXES PRIMITIFS 2026

1. **Budget annexe ZAC Val de Sermon 2026 :**

BA ZAC Val de SERMON - 2026	
SECTION DE FONCTIONNEMENT	**BP 2026**
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	**9 121 562,40**
011 - Charges à caractère général	1 000 282,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 049 558,57
043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	84 065,00
65 - Autres charges de gestion courante	2 903 591,83
66 - Charges financières	84 065,00
67 - Charges spécifiques	
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	**9 121 562,40**
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent)	2 682 497,40
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	-
043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	84 065,00
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	6 355 000,00
75 - Autres produits de gestion courante	-
SECTION D'INVESTISSEMENT	**BP 2026**
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	**5 049 558,57**
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	2 249 558,57
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	-
16 - Emprunts et dettes assimilées	2 800 000,00
RECETTES D'INVESTISSEMENT	**5 049 558,57**
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 049 558,57
16 - Emprunts et dettes assimilées	-

Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 035-213501968-20260223-1_16_02_2026_7-DE

2. Budget annexe ZAC Fontenelles-2 2026 :

BA ZAC FONTENELLES 2 - 2026	
SECTION DE FONCTIONNEMENT	**BP 2026**
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	**524 341,76**
011 - Charges à caractère général	185 750,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	84 507,47
043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	2 250,00
65 - Autres charges de gestion courante	251 834,29
66 - Charges financières	-
67 - Charges spécifiques	-
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	**524 341,76**
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent)	423 291,76
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	-
043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	2 250,00
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	98 800,00
75 - Autres produits de gestion courante	-
SECTION D'INVESTISSEMENT	**BP 2026**
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	**84 507,47**
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	84 507,47
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	-
16 - Emprunts et dettes assimilées	-
RECETTES D'INVESTISSEMENT	**84 507,47**
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	-
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	84 507,47
16 - Emprunts et dettes assimilées	-

3. Budget annexe Espace Citoyen et Culturel 2026 :

BA ESPACE CITOYEN ET CULTUREL - 2026	
SECTION DE FONCTIONNEMENT	**BP 2026**
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	**206 000,00**
002 - Résultat de fonctionnement reporté (défcit)	0,03
011 - Charges à caractère général	48 231,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	157 073,20
043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	-
65 - Autres charges de gestion courante	695,77
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	**206 000,00**
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent)	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	206 000,00
043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	-
75 - Autres produits de gestion courante	-
SECTION D'INVESTISSEMENT	**BP 2026**
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	**363 073,20**
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	157 073,20
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	206 000,00
RECETTES D'INVESTISSEMENT	**363 073,20**
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	157 073,20
16 - Emprunts et dettes assimilées	206 000,00

Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 035-213501968-20260223-1_16_02_2026_7-DE

4. Budget annexe Ville paysanne 2026 :

BA VILLE PAYSANNE - 2026	
SECTION DE FONCTIONNEMENT	**BP 2026**
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	**170 000,00**
011 - Charges à caractère général	24 462,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	145 054,00
043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	-
65 - Autres charges de gestion courante	484,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	**170 000,00**
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	170 000,00
043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	-
SECTION D'INVESTISSEMENT	**BP 2026**
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	**315 054,00**
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	145 054,00
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	170 000,00
RECETTES D'INVESTISSEMENT	**315 054,00**
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	145 054,00
16 - Emprunts et dettes assimilées	170 000,00

5. Budget annexe Locaux commerciaux 2026 :

BA LOCAUX COMMERCIAUX - 2026	
SECTION DE FONCTIONNEMENT	**BP 2026**
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	**143 331,00**
011 - Charges à caractère général	45 202,00
023 - Virement à la section d'investissement	24 029,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	60 000,00
65 - Autres charges de gestion courante	100,00
66 - Charges financières	13 000,00
67 - Charges spécifiques	
68 - Dotations aux provisions et dépréciations	1 000,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	**143 331,00**
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent)	29 241,00
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	6 162,00
75 - Autres produits de gestion courante	107 928,00
78 - Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	-

Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 035-213501968-20260223-1_16_02_2026_7-DE

SECTION D'INVESTISSEMENT	RAR 2025	Propositions 2026	BP 2026
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	**153 861,00**	**269 563,77**	**423 424,77**
16 - Emprunts et dettes assimilées	-	65 600,00	65 600,00
204 - Subventions d'équipement versées	-	100 000,00	100 000,00
21 - Immobilisations corporelles	153 861,00	-	153 861,00
23 - Immobilisations en cours	-	103 963,77	103 963,77
RECETTES D'INVESTISSEMENT	**-**	**423 424,77**	**423 424,77**
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	-	120 235,61	120 235,61
021 - Virement de la section de fonctionnement	-	24 029,00	24 029,00
024 - Produits des cessions d'immobilisations	-	185 460,00	185 460,00
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	-	60 000,00	60 000,00
10 - Dotations, fonds divers et réserves	-	33 700,16	33 700,16
16 - Emprunts et dettes assimilées	-	-	-

La commission Finances du 04 février 2026 a émis un avis favorable.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :
- De voter les budgets annexes 2026 par nature :

- ✓ *Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement.*
- ✓ *Au niveau du chapitre pour la section d'investissement.*
- ✓ *Sans les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.*
- ✓ *Sans vote formel sur chacun des chapitres.*

- D'adopter les budgets primitifs 2026 des budgets annexes comme présentés ci-dessus.
- D'autoriser Monsieur le Maire à procéder, pour chacun des budgets, à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, ***dans la limite de 7,5 %*** *des dépenses réelles de chacune des sections.*
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

Le Maire,

MAIRIE DE MORDELLES (I.-&-V.)

Thierry LE BIHAN

La Secrétaire de séance,

Valérie HERVÉ